

LES

HUITRIÈRES DE LUDRÉ

Créées et exploitées par M. Martial POZZY

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MORBIHAN

ÉTABLISSEMENT OSTRÉICOLE DE LUDRÉ

M. Pozzy possède sur le golfe du Morbihan, au territoire de St-Armel, canton de Sarzeau, 60 hectares de terrain maritime, fortement endigués, dont 32 hectares, formant un réservoir alimenté à chaque marée par l'eau de la mer, qui n'a servi jusqu'ici qu'à faire tourner les onze paires de meules de la minoterie représentée en tête du plan ci-joint.

Des 28 hectares restants, les 8 hectares au Nord ont été convertis en trois parcs à huîtres, représentés sur le plan ci-joint par la lettre V, actuellement en plein rapport, et les 20 hectares au Midi sont en voie d'appropriation pour la même destination. Ils formeront les 4 parcs P.

M. Pozzy exploite, en outre, à titre de simple concession à lui faite par l'Administration maritime, d'autres parcs en vives eaux d'une contenance de 14 hectares. Un seul de ces parcs, étant à proximité des précédents, a pu trouver place sur le plan, lettre T; mais par le deuxième plan ci-joint, il est mis suffisamment en vue, ce parc, sous le nom de parc de Quistinic.

L'établissement ostréicole de Ludré se composera donc, dans un avenir très prochain, de 39 hectares soigneusement aménagés, sans compter le grand réservoir central de 32 hectares, susceptible de recevoir la même destination.

Il n'existe pas dans le département d'exploitation du même genre, d'une semblable étendue, protégée par des digues de première puissance et aussi heureusement aménagée par des vannes d'alimentation et de dessèchement.

C'est ce que constate M. Bouchon-Brandely, dans son rapport à M. le Ministre de la Marine relatif à l'ostreiculture sur le littoral de l'Océan et de la Manche, dans les termes suivants :

« L'établissement de Ludré, que M. Pozzy a organisé en 1874, peut être classé au nombre des mieux installés de la Bretagne. » (Journal officiel du 25 Janvier 1877.)

Depuis la visite de M. le Rapporteur, qui date de six ans, d'importantes additions et amélio-

- 45. (- 4 -)

rations ont été apportées à l'exploitation de Ludré et des parcs de vives eaux, (dont la production est aujourd'hui six ou huit fois supérieure à ce qu'elle était alors).

NATURE DE L'INDUSTRIE

La principale industrie pratiquée jusqu'ici à Ludré, en dehors de la minoterie, a été l'élevage de l'huître sur une échelle toujours croissante ainsi que nous le dirons tout à l'heure.

Par un heureux concours de circonstances, Ludré est devenu un établissement où la culture de l'huître est pratiquée à l'état complet. Les résultats déjà acquis indiquent sûrement la marche à suivre, car ils sont le fruit d'observations attentives et d'expériences faites avec soin sur différents points du sol des parcs. De plus, ils affirment le progrès, et donnent confiance absolue au chercheur hardi qui seul et par lui-même a cherché et trouvé le succès.

Renseignements sur le Mode d'Exploitation.

L'ÉLEVAGE

Pour les besoins de ses parcs d'élevage, Monsieur Pozzy exploite, en rivière, d'Auray deux parcs d'émission comportant chaque année une récolte qui varie entre 8 et 10 millions de naissains, toujours directement expédiés de ces parcs dans les parcs de vives eaux.

L'opération de l'élevage consiste à prendre le naissain au mois de Mars à la taille d'un à deux centimètres et à l'amener en quelques mois à celle de 4 à 6 centimètres. Cette rapide croissance est due à l'application de certains procédés industriels venant en aide aux ressources naturelles rencontrées à Ludré et aux parcs voisins de vives eaux.

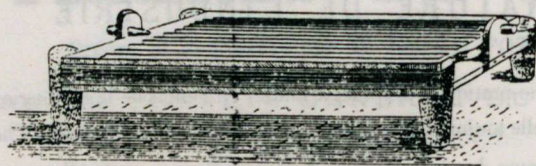
Les naissains, en Mars et Avril, sont déposés dans des caisses, dites ostréophiles, mises dans les courants des parcs de vives eaux et des bassins construits *ad hoc* à Ludré. Ces derniers, pourvus de jeux de vannes bien compris, sont placés entre la mer et l'étang de 32 hectares qui fournit la force motrice de la minoterie. On y a établi artificiellement et avec la force voulue les courants indispensables à la rapide croissance de l'huître.

« J'ai vu, dit M. Bouchon-Brandely, dans son rapport précité, page 330, 2^e colonne, des jeunes huîtres qui avaient pris à Ludré un développement extraordinaire et avaient grandi dans l'espace de trois mois de 4 centimètres et 4 centimètres et demi.

La caisse ostréophile, en usage à Ludré, est construite en sapin du pays dans les ateliers de l'établissement. Elle a deux mètres de longueur, un mètre de largeur et 0^m,10 de profondeur.

Le fond est en treillis de fer galvanisé, à mailles serrées; le couvercle est formé de lattes en bois de 0^m,03 de largeur et espacées d'un centimètre. Il est maintenu par quatre chevilles fixées dans des oreilles clouées sur les côtés de la caisse. L'intérieur est divisé en cinq compartiments formés par des traverses.

La figure suivante donne une idée exacte du modèle de cette caisse.



Monsieur Pozzy, pour mener à bien sa méthode d'élevage, commence le triage de ses jeunes huîtres vers le 15 juin et le continue au fur et à mesure de la pousse, jusqu'en Septembre. Au début, chaque caisse contient 6000 naissains, diminués à chaque triage de toutes les huîtres ayant atteint la dimension de 4 à 5 centimètres. Celles-ci sont alors jetées sur le sol des parcs de vives eaux et des grands bassins clos. Dans ces grands bassins clos, les jeunes huîtres sont absolument protégées contre les funestes influences de la neige et de la glace.

Par le fait des triages répétés, les couches inférieures des naissains placés dans les caisses se développent comme les premiers et l'on obtient ainsi, au mois de Septembre, une récolte bien homogène comme taille et comme qualité.

Par la méthode industrielle d'élevage pratiquée avec soin à Ludré on y arrive, en moins d'un an, à faire prendre à des naissains d'un centimètre la taille de 4 à 6 centimètres; ce qui permet de jeter dans le commerce des richesses *huitières*, autrefois inconnues. Voilà les résultats ostréicoles que M. Pozzy a le souci de mettre en lumière

REPRODUCTION ET ENGRAISSEMENT

On s'étendra moins ici sur la reproduction et l'engraissement qui sont soumis à des lois connues, auxquelles M. Pozzy n'a pas la prétention d'échapper.

La reproduction a lieu sur des tuiles collecteurs mises, suivant les errements de tout le monde, en cages et en bouquets. Elle est plus abondante en rivière d'Auray qu'en rivière de Vannes, aussi nous avons dû devant l'évidence renoncer, pour le moment du moins, à placer des collecteurs dans nos parcs de Ludré et de la rivière de Vannes, pour nous en tenir à la rivière d'Auray, où nous avons le long des parcs d'immenses ateliers clos et couverts, facilitant la pose et le détroquage des tuiles.

L'engraissement ne comporte à Ludré et aux parcs de vives eaux aucune méthode absolument nouvelle, mais les résultats sont dignes de fixer l'attention. Il n'est un secret pour personne que nous obtenons en 26 mois, par notre matériel et nos étendages soignés, des huîtres comestibles de 6 à 7 centimètres 1/2, de vente facile et à bons prix. Cette année nous avons, dans ces conditions d'âge et de dimension, un lot de 15 cent mille, livrable en octobre prochain; nous aurons mieux l'année prochaine.

Avant de nous résumer nous dirons : Ludré, par l'importance de son étendue, la disposition favorable de ses parcs de vives eaux et de ses parcs clos pourvus de nombreuses vannes, toutes en communication directe avec la mer, a sa place marquée parmi les grands établissements ostréicoles de France. Il se distingue déjà par des succès acquis et des innovations pratiques que leur auteur n'hésite point à soumettre à l'observation et à la critique.

L'établissement de Ludré, qui se préoccupe de toutes les phases de la naissance et de l'éducation de l'huître, ne vise qu'au développement de l'ostréiculture, c'est-à-dire des produits obtenus à l'état embryonnaire et développés rapidement par le concours, ici indispensable, de l'industrie et de la nature. Ceux-là seuls, à notre avis, sont des ostréiculteurs qui opèrent ainsi. Ceux qui achètent l'huître de drague, pour l'engraisser dans leurs parcs, ne sont que de simples parqueurs. Nous formons ainsi deux catégories qui ont chacune leur utilité, mais à des degrés bien différents. L'une augmente dans une notable proportion les produits de la nature, par une production industrielle; l'autre se borne à améliorer ce que la nature a créé sans le concours de l'homme !

RÉSUMÉ

Ce n'est qu'en 1874 que M. Pozzy, avec le tempérament d'un chercheur hardi et résolu, a débuté dans l'élevage des huîtres par un essai portant sur 300 mille naissains. Cette opération, qui comportait un matériel de 50 caisses d'ambulance, ayant bien réussi, elle a été renouvelée depuis lors chaque année dans de notables proportions, à tel point que 4 ans plus tard, en 1878, M. Pozzy possédait déjà 1100 caisses d'ambulance, contenant 7 millions de naissains. Son outillage s'augmentant sans cesse, nous voyons, en 1882, 3000 caisses d'ambulance dans ses parcs avec 10 millions de naissains en pousse. L'établissement de Ludré est en situation, à cette heure, de livrer au commerce et à la consommation 12 à 15 millions d'huîtres chaque année.

La progression rapidement croissante de l'élevage pratiqué à Ludré est la meilleure preuve de son succès. L'exactitude des chiffres qui viennent d'être cités est attestée par une comptabilité commerciale régulièrement tenue.

Les résultats obtenus jusqu'ici, ainsi que ceux qu'on peut raisonnablement espérer dans l'avenir, sont de deux sortes.

Tout en procurant à l'entrepreneur des bénéfices fort satisfaisants, une exploitation semblable, surtout dans un canton déshérité de toute industrie depuis la ruine de ses salines et de son cabotage, fournit du travail à un certain nombre de familles auxquelles la culture de leurs très modestes héritages laisse des loisirs peu enviables.

Depuis quelques années, M. Pozzy occupe à lui seul un grand nombre d'ouvriers maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs et journaliers, pour la construction et l'entretien de ses digues, de ses magasins, de ses maisons de gardes, de ses vannes, de ses caisses, pour l'appropriation du sol de ses parcs, et enfin pour les soins de tous les jours à donner aux huîtres. La main-d'œuvre qu'elles exigent, pendant l'année de l'élevage seulement, revient à peu près à un franc par mille. Cette seule indication suffit pour faire comprendre de quelle ressource peut être un établissement comme celui de Ludré, dans un pays où les bras manquent de travail et où la gêne est à l'état permanent chez un grand nombre de ses habitants.

A titre de remarque, nous dirons : tant au point de vue de l'importance des salaires qu'au point de vue de l'appoint déjà important que l'Ostréiculture verse dans l'alimentation publique, cette industrie nouvelle, qui cherche sa voie, mérite d'être sérieusement encouragée.

Le but que s'est posé M. Pozzy, tout en cherchant à créer dans son canton une exploitation utile et lucrative, a été de donner en même temps un exemple d'autant plus facile à imiter que la voie à suivre se trouve désormais toute indiquée dans son voisinage. M. Pozzy se fera d'ailleurs toujours un plaisir de mettre son expérience au service de quiconque se montrera désireux d'en profiter.

Avant de terminer cette notice, Monsieur Pozzy n'oublie pas dans le succès Messieurs Julien et Alexis Dalido, ses contre-maitres et amis, qui ayant été à la peine, doivent aussi être à l'honneur.

Le 13 Juillet 1882.

Il a paru utile de donner ici copie de la lettre écrite, en réponse à des documents adressés en mai 1878 à M. le Commissaire de l'Inscription maritime du quartier de Vannes, sur l'industrie ostréicole de Ludré. Les résultats d'aujourd'hui rendent cette lettre très intéressante.

Lettre de M. Coste, Commissaire de l'Inscription maritime à Vannes.

Monsieur Pozzy,

Je viens de lire avec la plus grande attention, le plus grand intérêt et le plus vif plaisir, la notice que vous venez de me communiquer et n'ai qu'un reproche à lui faire. C'est qu'elle ne présente pas tous les développements qu'une industrie et qu'une exploitation de l'importance de l'établissement de Ludré pourrait et devrait comporter.

Vous avez voulu, me dites-vous, ne faire qu'un simple exposé et ne consigner que des résultats rigoureux, vrais.

Je ne puis blâmer un sentiment aussi modeste et aussi honorable ; mais était-ce une raison pour rester en dessous de la vérité et passer, par exemple, sous silence l'importance de votre matériel, composé de 1400 caisses ostréophiles, etc., etc.

En somme, M. Pozzy, vos débuts ont été prudents, vos expériences conduites avec économie et poursuivies avec confiance et opiniâtreté sans en exclure la hardiesse. Vous avez eu, en outre, l'intelligence de profiter d'une position exceptionnelle. Vous avez en vous, chez vous et près de vous, tout ce qu'il fallait pour réussir et non-seulement vous avez réussi, mais vous avez obtenu le succès complet que tant d'efforts méritaient du reste.

Naviguez donc maintenant à pleines voiles dans le domaine que, comme éleveur, vous avez été le premier à ouvrir sur une si grande échelle ; continuez à faire de nombreuses et lucratives opérations ; mettez, comme vous en faites gracieusement l'offre, les résultats de votre expérience à la disposition des ostréiculteurs moins heureux que vous ; employez le plus grand nombre possible de marins et de vieux marins ; propagez en un mot une industrie qui, intelligemment et économiquement conduite, deviendra une mine incontestable de richesses pour ceux qui la cultivent, et de bien-être pour ceux qui y sont employés. Vous contribuerez ainsi à répandre sur le littoral du département du Morbihan que vous représentez, du reste, comme Conseiller Général, — titre qui vous oblige — une véritable somme de prospérité.

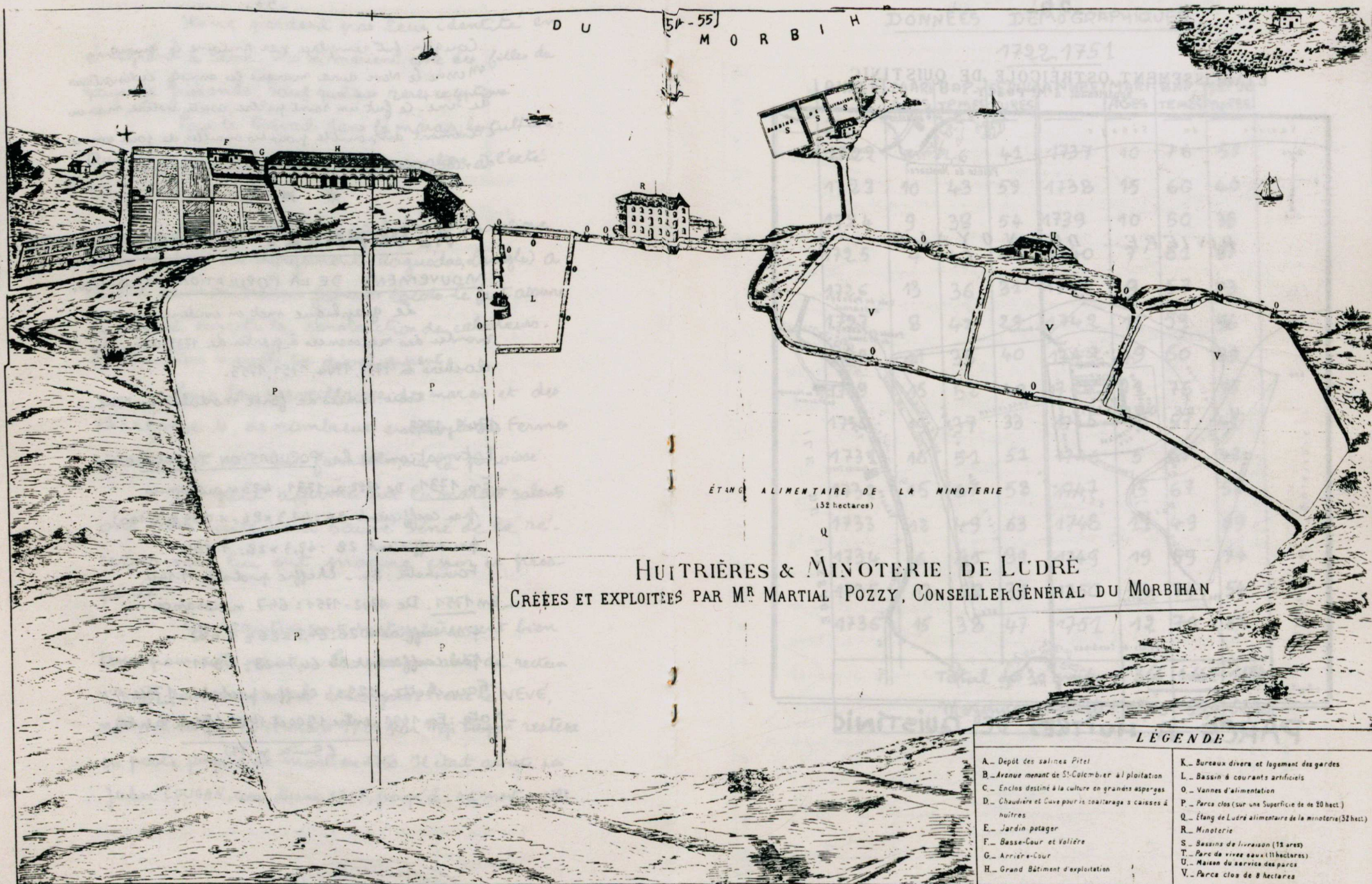
Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de ma considération distinguée.

Le Commissaire de l'Inscription maritime,
COSTE.

Vannes, le 31 Mai 1878.

Voir : p. 56 - Plan des parcs de QUIST'NIC.
p. 54-55 - Plan de l'établissement de LUDRÉ.

D U [54-55] M O R B I H



ÉTANG ALIMENTAIRE DE LA MINOTERIE
(32 hectares)
Q

HUITRIÈRES & MINOTERIE DE LUDRÉ CRÉÉES ET EXPLOITÉES PAR M^R MARTIAL POZZY, CONSEILLER GÉNÉRAL DU MORBIHAN

LEGENDE

- | | |
|--|--|
| A. - Dépôt des salines Pitél | K. - Bureaux divers et logement des gardes |
| B. - Avenue menant de St-Columbier à l'exploitation | L. - Bassin à courants artificiels |
| C. - Enclos destiné à la culture en grands asperges | O. - Vannes d'alimentation |
| D. - Chaudière et Cuve pour la coagulation & caisses à huîtres | P. - Parcs clos (sur une superficie de 20 hect.) |
| E. - Jardin potager | Q. - Étang de Ludré alimentaire de la minoterie (32 hect.) |
| F. - Basse-Cour et Volière | R. - Minoterie |
| G. - Arrière-Cour | S. - Bassins de livraison (13 ares) |
| H. - Grand Bâtiment d'exploitation | T. - Parc de vive-eaux (11 hectares) |
| | U. - Maison du service des parcs |
| | V. - Parcs clos de 8 hectares |